

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier *régularisation avis AE 08.06.22* comporte de nombreuses « erreurs » et omissions, toujours dans le bon sens pour le projet, qui pourraient largement influencer la perception réelle du projet et le sens de la décision préfectorale.

En effet, on peut lire Page 49 :

2.5.14 PATRIMOINE

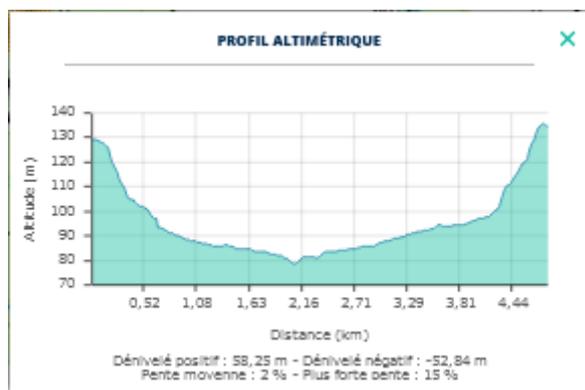
Il n'apparaît aucun changement significatif des circonstances de fait pour l'enjeu du patrimoine. La mise à jour de l'analyse des impacts du projet sur ce sujet n'est donc pas nécessaire

Cette conclusion est trompeuse puisque l'étude initiale ne mentionnait pas certains monuments historiques proches du projet :

1. « l'ancienne maison forte de Crouailles » à Saires, située sur un flanc de colline orienté vers le projet.

L'impact sur ce monument aurait donc dû être étudié ou du moins justifié.

Le profil altimétrique géoportail.gouv.fr est sans appel sur une visibilité certaine.



Le photomontage suivant réalisé depuis la bordure du jardin de la maison forte de Crouailles confirme cette visibilité: (taille des éoliennes minimisée de 15% dans le photomontage volontairement pour éviter toute critique infondée du promoteur en réponse à l'avis du commissaire enquêteur)



2. Le Château de Marçay 86110 Chouppes, inscrit au MH, a également été omis dans l'étude d'impact (Le château avec les communs compris : inscription par arrêté du 30 octobre 1925).
Distance E6 : 3,3 Km de E6

Pour ces manquements, merci de rendre un avis défavorable à ce projet.

Eric MARTINET